

AVIS DES SOCIETES

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2020	DEUXIEME TRIMESTRE 2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020 AU 30/06/2020	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 30/06/2019	31/12/19
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis</b>	<b>350 673 371,676</b>	<b>375 423 294,262</b>	<b>721 418 278,442</b>	<b>739 625 750,046</b>	<b>1 515 838 566,205</b>
* Intérêts	248 166 994,953	267 236 134,270	503 129 842,497	530 028 763,933	1 093 784 184,243
* Commissions en produits	43 944 519,146	47 976 009,008	97 105 388,880	95 073 841,797	201 639 977,776
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	58 561 857,577	60 211 150,984	121 183 047,065	114 523 144,316	220 414 404,186
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties</b>	<b>126 360 091,032</b>	<b>148 249 294,961</b>	<b>255 123 754,237</b>	<b>286 596 760,651</b>	<b>558 949 766,782</b>
* Intérêts encourus	125 842 911,094	147 543 546,570	253 633 562,472	285 264 978,486	555 927 657,436
* Commissions encourues	517 179,938	705 748,391	1 490 191,765	1 331 782,165	3 022 109,346
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>224 313 280,644</b>	<b>227 173 999,301</b>	<b>466 294 524,205</b>	<b>453 028 989,395</b>	<b>956 888 799,423</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 207 318,706</b>	<b>3 152 202,652</b>	<b>5 942 788,567</b>	<b>5 835 465,252</b>	<b>11 567 343,878</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>100 146 701,862</b>	<b>100 628 344,454</b>	<b>203 793 338,434</b>	<b>192 107 883,825</b>	<b>399 393 500,374</b>
* Frais de personnel	57 025 329,512	54 414 979,319	113 664 360,116	106 782 163,073	212 056 761,816
* charges générales d'exploitation	33 472 078,559	38 400 817,676	72 871 914,323	70 094 121,169	152 251 369,137
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>2 481 666 502,010</b>	<b>2 026 359 242,863</b>	<b>2 143 475 321,956</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	23 363 930,454	41 060 473,185	69 389 712,293
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 458 302 571,556	1 985 298 769,678	2 074 085 609,663
<b>7- Encours des crédits nets</b>	-	-	<b>10 865 410 203,980</b>	<b>10 857 183 524,282</b>	<b>10 389 128 734,766</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>12 846 153 950,756</b>	<b>11 632 246 947,839</b>	<b>12 996 823 556,662</b>
* Dépôts à vue	-	-	6 468 415 092,224	5 874 814 866,580	6 243 960 053,574
* Dépôts d'épargne	-	-	3 019 012 156,144	2 705 333 873,591	2 852 837 613,422
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>340 152 780,420</b>	<b>236 276 063,595</b>	<b>213 571 911,007</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	285 130 767,196	179 159 707,661	156 403 557,416
* Ressources spéciales	-	-	55 022 013,224	57 116 355,934	57 168 353,591
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>1 471 781 556,509</b>	<b>1 138 282 861,567</b>	<b>1 471 577 978,222</b>

## FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2020

La BIAT a clôturé le premier semestre 2020 avec les résultats suivants :

⇒ Un PNB de 466,3MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- ⇒ Une marge en intérêts de 249,5 MD ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 95,6 MD ;
- ⇒ Des autres revenus de 121,2MD.

⇒ Des charges opératoires de 203,8 MD ;

⇒ Des encours de dépôts de 12 846,2 MD ;

⇒ Des encours de crédits nets de 10 865,4 MD.

Le Montant total des dons versés dans le cadre du soutien à la lutte contre le COVID 19 est de l'ordre de 20,9 MD dont 18,3 MD au fonds 18-18 COVID 19.

## NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2020

### I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### *1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire*

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2020.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2020 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2020 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2020 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2020 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2020.

#### *2. Les règles de prise en compte des charges*

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

#### *3. Les règles de conversion des opérations en devises*

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en

devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2020. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2020.

#### **4. *Présentation des Indicateurs Trimestriels***

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2020, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2019 que celles relatives à l'année 2020.

Les données relatives à l'année 2019 sont conformes à celles publiées en 2019 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2019.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### **1. *Les produits d'exploitation bancaire***

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2020 à 721 418 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

### **2. *Les charges d'exploitation bancaire***

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 255 124 mD au titre du premier semestre 2020.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

### **3. *La structure du portefeuille***

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### ***4. Les encours des crédits nets***

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

#### ***5. Les encours des dépôts***

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### ***6. Emprunts et ressources spéciales***

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### ***7. Capitaux propres***

Les capitaux propres au 31/12/2019 et au 30/06/2020 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2019 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 03/06/2020.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2019 et du premier semestre 2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.